



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 21 janvier 2020 à 18 h 45.

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 et Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123945-01-2020 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 8.1 : Autres items :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :
 - 3.1 RIRL – 2017 – 734 - PROJET DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9, REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG DES BINET ET ST-HENRI ET RECHARGEMENT RANG LE PANET
 - 3.2 RIRL – 2018 – 794 – PROJET DE RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE
- 4- ROUTE DES BOURQUE :
 - 4.1 DEMANDE DE CA AU MELCC – MANDAT WSP
 - 4.2 MANDAT WSP - APPEL D'OFFRES PUBLIC



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- 5- PROJET DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9, REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG DES BINET ET ST-HENRI, RECHARGEMENT RANG LE PANET : MANDAT SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC – APPEL D’OFFRES PUBLIC
- 6- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT :
- 6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 067 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE
- 6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 980 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG 9 NORD / REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG DES BINET ET ST-HENRI / RECHARGEMENT RANG LE PANET
- 6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 596-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 718 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECONSTRUCTION D’UN PONCEAU RANG 9 NORD
- 7- RUE DES ÉPINETTES – PROLONGEMENT DES SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT : MANDAT WSP - APPEL D’OFFRES PUBLIC
- 8- SERVICE DES INCENDIES : ACHAT – 2 APPAREILS RESPIRATOIRES
- 8.1 AUTRES ITEMS
- 9- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10- CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :

3.1 RIRL – 2017 – 734 – PROJET DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9, REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG DES BINET ET ST-HENRI ET RECHARGEMENT RANG LE PANET

123946-01-2020 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d’application du volet des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Beauce-Sartigan a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MINISTÈRE);



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3.2 RIRL – 2018 – 794 – PROJET DE RÉFECTION ROUTE DES BOURQUE

123947-01-2020 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du volet des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Beauce-Sartigan a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. ROUTE DES BOURQUE :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

4.1 DEMANDE DE CA AU MELCC – MANDAT WSP

N° de résolution
123948-01-2020

Considérant que dans le cadre du projet de réfection de la Route des Bourque, des travaux seront réalisés en bordure d'un cours d'eau sur plus ou moins 420 mètres;

Considérant qu'en vertu de l'article 22 de la LQE, un certificat d'autorisation (CA) est obligatoire pour la réalisation desdits travaux;

Considérant que la firme WSP offre de compléter les sections de la demande de CA non complétés par Gestizone pour la somme de trois mille huit cents dollars (3 800 \$);

En conséquence, il est proposé par ^{monsieur Pier-Luc G. Bant} ~~madame France Bégin~~ et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la somme de trois mille huit cents dollars (3 800 \$); d'autoriser ladite firme WSP à soumettre une demande d'autorisation au MELCC dans le cadre du projet de réfection de la Route des Bourque et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ; d'acquitter les frais d'analyse de six cent quatre-vingt-douze dollars (692 \$) dont le chèque doit être adressé au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec ; le conseil municipal confirme, par la présente résolution, son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ; la présente résolution annule et remplace la résolution 123738-07-2019.

4.2 MANDAT WSP – APPEL D'OFFRES PUBLIC

123949-01-2020 **Considérant** que dans le cadre du projet des travaux de réfection de la Route des Bourque, un appel d'offres public est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme WSP pour lancer le processus d'appel d'offres public en vue de la réalisation des travaux cités en préambule; une clause devra être ajoutée au devis indiquant aux soumissionnaires que cet appel d'offres est conditionnel à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme RIRL.

5. PROJET DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG 9, PONCEAUX RANG DES BINET ET ST-HENRI, RECHARGEMENT RANG LE PANET : MANDAT SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC – APPEL D'OFFRES PUBLIC

123950-01-2020 **Considérant** que dans le cadre du projet de scellement de fissures, de décohésionnement et de remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord ainsi que le remplacement des ponceaux dans le rang des Binet et St-Henri et finalement des travaux de rechargement dans le rang le Panet, un appel d'offres public est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour lancer le processus d'appel d'offres public en vue de la réalisation des travaux cités en préambule; une clause devra être ajoutée au devis indiquant aux soumissionnaires que cet appel d'offres est conditionnel à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme RIRL.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT :

N° de résolution
ou annotation

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 067 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DES BOURQUE

Le conseiller, Pier-Luc Gilbert, donne un avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 594-2020) décrétant une dépense et un emprunt de 5 067 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection de la Route des Bourque. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 980 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG 9 NORD / REMPLACEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG DES BINET ET ST-HENRI / RECHARGEMENT RANG LE PANET

La conseillère, madame Myrienne Poulin, donne un avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 595-2020) décrétant une dépense et un emprunt de 980 000 \$ pour effectuer des travaux de décohésionnement et remplacement de ponceaux dans le rang 9 Nord, le remplacement de ponceaux dans le rang des Binet et St-Henri ainsi que le rechargement du rang Le Panet. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 596-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 718 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU RANG 9 NORD

La conseillère, madame Myrienne Poulin, donne un avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 596-2020) décrétant une dépense et un emprunt de 718 000 \$ pour effectuer des travaux de décohésionnement et la reconstruction d'un ponceau dans le rang 9 Nord. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

7. RUE DES ÉPINETTES – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT : MANDAT WSP – APPEL D'OFFRES PUBLIC

123951-01-2020 Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes par un entrepreneur ;

Considérant que les travaux sont estimés à plus de 101 100 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme WSP à lancer l'appel d'offres public pour les travaux cité en préambule.

8. SERVICE DES INCENDIES : ACHAT – 2 APPAREILS RESPIRATOIRES



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123952-01-2020

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, monsieur Michel Boucher, directeur des incendies à procéder à l'achat de deux (2) appareils respiratoires estimés à un total de dix-sept mille dollars (17 000 \$).

8.1 AUTRES ITEMS

En l'absence de membres du conseil, aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123953-01-2020

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 19 h 15.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.


ERIC ROUILLARD, MAIRE
EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.